

N° _____/MINFI/MINMIDT/ITIE/GTSEC

Yaoundé, le 22 avril 2025

NOTE DE PRÉSENTATION

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2025

1. Introduction : Contexte et justification

Le Cameroun poursuit en 2025, la transformation structurelle de son économie, en droite ligne des orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) prescrites par S.E.M. Paul BIYA, Chef de l'État.

Dans cette dynamique, des priorités sectorielles claires sont déclinées dans le Programme économique, social et financier pour le compte de l'exercice 2025 présenté par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, devant le Parlement. Dans ce cadre, le secteur extractif occupe une place de choix avec des avancées notables dans les domaines miniers, pétrolier et gazier. L'exploitation et la commercialisation des minerais, la valorisation des ressources pétrolières et gazières ainsi que l'augmentation des recettes publiques figurent parmi les axes stratégiques majeurs pour 2025. En outre, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption et la transparence financière restent au cœur des engagements du Cameroun.

Au plan de la mise en œuvre de l'Initiative, le Cameroun a été suspendu le 29 février 2024 de l'ITIE, et depuis lors, le pays cherche à rétablir sa conformité à la Norme ITIE en mettant en œuvre des actions prioritaires à travers un Plan de Travail Annuel (PTA) pour 2025. L'élaboration de ce PTA intervient au lendemain de la révision du modèle de Validation ITIE par le Conseil d'administration de l'ITIE. Ce document, fruit d'une consultation approfondie des parties prenantes, décrit les priorités nationales, les objectifs stratégiques et prioritaires ainsi que les mécanismes de mise en œuvre pour la relance de l'Initiative au Cameroun. Le présent Plan vise à garantir une meilleure transparence, renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs, et aligner la gouvernance des ressources extractives avec les standards internationaux.

2. Priorités Nationales

Les priorités nationales du secteur extractif en 2025 s'articulent autour des axes suivants :

- **Secteur minier** : Renforcement des projets miniers en cours, lancement du projet industriel d'exploitation de la bauxite de Mini Martap, restructuration de l'exploitation artisanale semi-mécanisée de l'or pour renforcer les réserves d'or de l'État¹. Signature de huit textes

¹ Voir Programme économique, financier, social et culturel 2025 du Gouvernement présenté en décembre 2024 par le Premier Ministre Monsieur Dion NGUTE devant le Parlement

d'application du Code Minier. Renforcement des capacités techniques et financières de la SONAMINES.

- **Secteur pétrolier et gazier** : Valorisation du potentiel pétrolier et gazier, accroissement des réserves, augmentation et maintien de la production².
- **Finances publiques** : Augmentation des ressources de l'État à travers la réforme de la fiscalité locale et la lutte contre les flux financiers illicites³.
- **Environnement** : Rapatriement diligent des devises, signature des conventions de comptes séquestre pour la restauration des sites extractifs⁴. D'autre part, ce Plan de travail 2025 apporte une réponse concrète aux défis du MINEPDED⁵ en intégrant les exigences de la Norme ITIE 2023 grâce à un renforcement des politiques environnementales, en vue de contribuer pour la mise en place d'une base de données nationale sur les émissions de GES, en lien avec les standards internationaux (Exigence 6.4).
- **Bonne gouvernance et lutte contre la corruption** : lutte contre la corruption dans les sociétés nationales d'Etat (cas de l'Affaire GLENCORE), lutte contre la contrebande dans le sous-secteur de l'EMAPE de l'or.

Dans l'agenda politique : Année électorale avec l'élection présidentielle prévue en octobre 2025.

3. Mesures correctives prioritaires

Conformément aux mesures correctives prescrites par le Conseil d'administration de l'ITIE, le Cameroun doit mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Renforcement de l'engagement des parties prenantes** et de l'implication citoyenne : Améliorer la participation effective de la société civile et du secteur privé dans le processus ITIE, en garantissant leur indépendance et leur inclusion dans tous les aspects de la mise en œuvre. S'assurer d'une meilleure implication des décideurs afin de justifier, dans un contexte de suspension, l'engagement de l'Etat dans le suivi de la mise en œuvre. Le renforcement de cet engagement des différentes parties prenantes est d'ailleurs au centre de l'esprit du PTA 2025.
- **Transparence des bénéficiaires effectifs** : Publier de manière exhaustive la liste des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives et assurer la mise en conformité avec les exigences ITIE 2023.
- **Divulgation des contrats et licences** : Rendre publics tous les contrats et licences octroyés depuis 2021, y compris les annexes et clauses financières.
- **Suivi des recettes et des transferts infranationaux** : Assurer la transparence et la traçabilité des flux financiers liés aux revenus extractifs et aux transferts aux collectivités locales.

² Voir Stratégie Nationale de Développement 20-30 et Plan de développement 2025-2029 de la SNH

³ Documents de la conférence annuelle du MINFI du 31 janvier 2024 et Loi 2024 sur la fiscalité locale ainsi que les textes sur la réforme du bénéficiaire effectif

⁴ Recommandations de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC à l'issue du sommet de Yaoundé de décembre 2024

⁵ Voir Programme économique, financier, social et culturel 2025 du Gouvernement présenté en décembre 2024 par le Premier Ministre Monsieur Dion NGUTE devant le Parlement

- **Renforcement du contrôle des entreprises d'État** : Exiger des entreprises extractives sous contrôle étatique des rapports financiers audités et accessibles au public.
- **Renforcement du débat public** par l'utilisation des données ITIE.

4. Correspondance entre Priorités Nationales et mesures correctives/Exigences ITIE

Priorités Nationales	Mesures Correctives Correspondantes	Observations sur l'utilisation de l'ITIE
<p>Secteur minier : Renforcement des projets miniers en cours, lancement du projet industriel d'exploitation de la bauxite de Mini Martap, restructuration de l'exploitation artisanale semi-mécanisée de l'or pour renforcer les réserves d'or de l'État. Renforcement des capacités techniques et financières de la SONAMINES.</p> <p>Internalisation du nouveau Code minier et de ses huit textes d'application notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. décret PM du 14 novembre 2024 fixant les modalités d'exercice des opérations minières ; ii. décret PM du 19 novembre fixant les modalités d'établissement des zones de protection et d'exclusion des terrains et des substances minérales des activités minières ; iii. décret PM du 19 novembre 2024 fixant les conditions et les modalités d'exercice des activités de fusion, d'affinage, et de fabrication des ouvrages en substances précieuses et semi-précieuses ; iv. décret PM du 19 novembre 2024 fixant les modalités de détention, de commercialisation, d'exportation et de transit des substances minérales ; v. décret PM du 19 novembre 2024 fixant les modalités d'exploitation des eaux de sources, des eaux thermales, des gites géothermiques ; vi. décret PM du 19 novembre 2024 précisant les modalités d'exploitation des substances de carrière ; vii. décret PM du 19 novembre 2024 précisant certaines obligations attachées à 	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence des bénéficiaires effectifs - Divulgarion des contrats et licences - Renforcement du contrôle des entreprises d'État - Cadre légal et régime fiscal 	<p>L'ITIE peut aider à assurer la transparence des contrats miniers et à identifier les bénéficiaires effectifs pour éviter la corruption et les conflits d'intérêts dans l'exploitation des ressources.</p>

Priorités Nationales	Mesures Correctives Correspondantes	Observations sur l'utilisation de l'ITIE
l'exercice des droits miniers et de carrières viii. décret PM du 18 novembre 2024 fixant les modalités de délivrances des titres miniers, permis et autorisations		
Secteur pétrolier et gazier : Valorisation du potentiel pétrolier et gazier, accroissement des réserves, augmentation et maintien de la production.	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des recettes et des transferts infranationaux - Rapatriement des fonds de restauration des sites 	L'ITIE permet de tracer les flux financiers issus des hydrocarbures pour s'assurer qu'ils bénéficient réellement à l'économie nationale et à la restauration des sites d'exploitation.
Finances publiques : Augmentation des ressources de l'État à travers la réforme de la fiscalité locale et la lutte contre les flux financiers illicites.	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence des bénéficiaires effectifs - Suivi des recettes et des transferts infranationaux 	L'ITIE peut favoriser la mise en place de mécanismes de transparence fiscale et de suivi des flux financiers pour limiter l'évasion fiscale et améliorer la mobilisation des ressources.
Environnement : Rapatriement diligent des devises, signature des conventions de comptes séquestres pour la restauration des sites extractifs.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapatriement des fonds de restauration des sites 	L'ITIE peut garantir que les fonds destinés à la réhabilitation environnementale sont bien collectés et utilisés conformément aux engagements.
Gouvernance et lutte contre la corruption : lutte contre la corruption dans les sociétés nationales d'Etat (Affaire GLENCORE,...) et lutte contre la contrebande d'or.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'engagement des parties prenantes - Renforcement du contrôle des entreprises d'État - Divulcation du bénéficiaire effectif 	L'ITIE peut soutenir l'accès à l'information sur les transactions des entreprises extractives et encourager la surveillance par la société civile pour réduire la corruption et la contrebande

5. Processus d'Élaboration du Plan de Travail 2025 : consultation des parties prenantes et prise en compte de leur avis

Un processus de consultation multipartite lancé en novembre 2024 a permis d'identifier les attentes des différents acteurs du secteur (administrations publiques, entreprises, société civile, collectivités locales). En affinant ladite consultation par un questionnaire, le GTSEC a indiqué au cours de la session de février 2025 que cette approche vise à garantir une meilleure intégration des enjeux de transparence, de lutte contre la corruption, de transition énergétique ainsi que des

mesures correctives de la récente validation dans le Plan de Travail. Le traitement dudit questionnaire a permis d'intégrer l'avis des parties prenantes. Le Comité a examiné le projet de plan de travail et l'a adopté. (*Voir la synthèse de la collecte des avis des différents collègues*)

6. Objectifs du Plan de Travail Annuel 2025

Objectif général : Renforcer l'engagement des parties prenantes pour un meilleur suivi de la mise en œuvre de l'ITIE à la lumière de la récente décision de Validation du Cameroun.

Objectifs Spécifiques ou prioritaires : Le PTA 2025 comprend quinze (15) objectifs prioritaires qui se déclinent ainsi qu'il suit :

- i. Améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur extractif par une implication renforcée de l'État, notamment via le leadership, la mobilisation de ressources financières et techniques suffisantes, la supervision du secrétariat de l'ITIE Cameroun, ainsi que l'intégration de l'ITIE dans le cadre réglementaire et institutionnel national*
- ii. Garantir une implication active et efficace des entreprises extractives dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun*
- iii. Promouvoir la liberté d'expression dans la gestion des ressources extractives et protéger les acteurs de la société civile contre toute forme de harcèlement, intimidation ou persécution, en assurant une représentation égale et équitable au sein du Groupe multipartite*
- iv. Garantir une supervision multipartite du processus ITIE au Cameroun qui soit inclusive, transparente et représentative des différentes parties prenantes, tout en respectant le pluralisme, la diversité et l'équilibre hommes-femmes*
- v. Préparer l'évaluation ciblée de la composante « engagement des parties prenantes » du Cameroun à l'ITIE en 2025*
- vi. Produire des rapports ITIE 2022 et 2023 conformes aux exigences de la Norme ITIE 2023 et encourager les parties prenantes à évoluer vers le mainstreaming intégral en fin 2025*
- vii. Promouvoir la transparence et l'accès à l'information concernant le cadre juridique et fiscal des activités minières à la lumière des textes d'application du Code minier*
- viii. Renforcer la transparence financière dans les industries extractives au Cameroun*
- ix. Environnement : Rapatriement des devises et restauration des sites extractifs*
- x. Contribuer à la lutte contre la Corruption dans le secteur extractif*
- xi. Transition énergétique : Réduire les émissions de GES à travers une meilleure gestion, collecte, et traitement des données relatives à ces émissions, en alignant les priorités nationales du MINEPDED avec les normes internationales (ITIE)*
- xii. Planifier les priorités nationales et les actions spécifiques pour renforcer la gouvernance des ressources extractives, assurer la transparence et promouvoir la participation des parties prenantes dans le processus ITIE*
- xiii. Créer un processus d'examen annuel transparent et participatif pour évaluer l'impact de l'ITIE, identifier des améliorations et garantir la participation active des parties prenantes, tout en assurant la gestion transparente des recommandations non mises en œuvre*
- xiv. Améliorer la compréhension des données ITIE par tous les acteurs concernés, tout en garantissant que ces données contribuent à une gouvernance plus responsable et efficace*
- xv. Assurer la prise en compte des recommandations ITIE dans la formulation des politiques et de favoriser l'adhésion des citoyens aux processus de gouvernance*

7. Mécanismes de mise en œuvre et de suivi

La mise en œuvre du PTA 2025 repose sur une gouvernance inclusive impliquant :

- **Comité** : Supervision stratégique
- **GTSEC** : Coordination des actions prioritaires et suivi des engagements durant son mandat.
- **Secrétariat Permanent** : Exécution opérationnelle.
- **Collèges des parties prenantes** : Consultation et mobilisation.

Le mécanisme de suivi comprend :

- **Suivi trimestriel par le GTSEC** des actions prioritaires pour l'évaluation ciblée.
- **Rapport annuel d'avancement.**
- **Sessions du Comité**

8. Axes de travail du PTA 2025

Le PTA 2025 repose sur une approche systémique intégrant cent une (101) activités répartis suivant les 03 axes ci-dessous :

Axe 1 : Renforcement de l'engagement des Parties Prenantes et implication citoyenne au débat public. Cet axe couvre cinq (05) objectifs prioritaires et comprend quarante-trois (43) activités.

Axe 2 : Transparence et accès à l'information. Cet axe couvre six (06) objectifs prioritaires et porte sur trente-cinq (35) activités.

Axe 3 : Résultats et Impact. Cet axe couvre quatre (04) objectifs prioritaires et porte sur vingt-et-trois (23) activités.

9. Budget du PTA 2025

Le financement du PTA 2025 est évalué à **un milliard quatre cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent cinquante mille (1 495 450 000) FCFA** réparti ainsi qu'il suit par Axe du PTA 2025.

<u>Axe du PTA 2025</u>	<u>Montant de financement (FCFA)</u>
<u>Axe 1</u> : Mobilisation renforcée des parties prenantes impliquées dans le suivi de l'ITIE au Cameroun [Exigences 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4]	967 450 000
<u>Axe 2</u> : Transparence et accès à l'information [Exigences 2 à 6]	440 000 000
<u>Axe 3</u> : Résultats et impact [Exigences 1.5 et 7]	88 000 000
<u>TOTAL</u>	1 495 450 000

- L'Axe 01 est celui qui dispose d'un budget élevé notamment du fait de la prise en compte de la régularisation des arriérés de paiement dus aux prestataires de service (ENERTEAM, ASSIFE) ainsi qu'aux personnels ITIE en service ;
- Le budget de l'axe 02 est significativement marqué par les honoraires du cabinet ENERTEAM dans le cadre de la réalisation des Rapports ITIE 2022 et 2023 en 2025
- Sous réserve des ajustements qui pourraient intervenir du fait de l'actualisation de la Stratégie Nationale de Communication du Comité ITIE, le budget de l'axe est estimé à 88 000 000 Fcfa.

Par ailleurs, il faudrait noter que ce budget qui est en effet prévisionnel, pourrait connaître des ajustements que le Comité devra en tout état de cause préalablement adopter à la lumière du Plan de mise en œuvre des mesures correctives de la précédente Validation.

La principale source de financement du PTA 2025 est la dotation du Ministère des Finances, tutelle administrative et financière du Comité. Toutefois, le Comité ITIE se réserve le droit de recourir à des financements complémentaires auprès des partenaires au suivi de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun.

10. Analyse des risques

L'implémentation du PTA 2025 pourrait être affectée par plusieurs risques :

- **Sous-effectif du Secrétariat Permanent** : Nécessité de recruter du personnel additionnel.
- **Contraintes en matière de dotation budgétaire** : Disponibilité et allocation des ressources financières par le MINFI.
- **Contraintes organisationnelles** : Coordination et implication effective des parties prenantes.

11. Pièce jointe

Voir la matrice Excel du projet de PTA 2025 Budgétisé.

12. Annexes

1. Norme ITIE 2023
2. Modifications apportées au modèle de Validation ITIE
3. Plan de travail triennal 2023-2025
4. Questionnaire de consultation des parties prenantes sur les priorités nationales et le Plan de Travail 2025
5. Rapport d'exécution financière de la mise en œuvre des activités du Comité ITIE en 2024
6. Tableau synthétique des contributions des différents collègues
7. Rapport Annuel d'avancement 2024 du Comité ITIE
8. Chronogramme d'actions du GTSEC